

2024-2636
2024-08-07

Panneau principal

BIOTROL C140

POUR UTILISER COMME DÉSINFECTANT, ASEPTISANT, BACTÉRICIDE, SLIMICIDE ET
ALGICIDE DANS LES SYSTÈMES DE RECIRCULATION DES EAUX DE
REFROIDISSEMENT ET LES USINES DE PÂTES ET PAPIER.

PRINCIPE ACTIF:

Bromure de sodium 40,0%

NO D'HOMOLOGATION 32521 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET: _____

Kurita Canada Inc.

33 McIntyre Drive
Kitchener, ON N2R 1E4

Pour les urgences médicales, s'il vous plaît appeler au 866-663-7633.
Pour les questions techniques ou le service à la clientèle, s'il vous plaît appeler
au 1-888-255-3924.

2024-2636
2024-08-07

MODE D'EMPLOI:

Toute personne qui manipule le concentré ou qui entre en contact avec des liquides traités issus de procédés industriels doit porter un dispositif de protection oculaire, une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, et des chaussures.

Utiliser seulement avec des systèmes de chargement et de transfert fermés.

Toxique pour les organismes aquatiques.

NE PAS jeter les effluents contenant ce produit ou le biocide produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau, à moins qu'ils n'aient été détoxifiés par des moyens appropriés.

SYSTÈME DE RECIRCULATION DES EAUX DE REFROIDISSEMENT:

BIOTROL C140 tel qu'empaqueté, n'est pas un agent microbiocide. BIOTROL C140 est formulé pour réagir avec l'acide hypochloreux (HOCl) en ajoutant du chlore pour former un acide biocide actif, soit l'acide hypobromeux. L'activité biocide du produit de réaction est supérieure à des doses beaucoup moins élevées que celle du chlore seulement. Pour les systèmes de recirculation des eaux de refroidissement, distribuer Biotrol C140 avant ou après le point d'injection de l'oxydant dans l'eau à traiter. S'assurer d'un mélange rapide de l'eau traitée, de Biotrol C140 et de l'oxydant.

TRAITEMENT: La dose est proportionnelle au taux d'alimentation de la source de chlore. Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, distribuer 0,90 kg de BIOTROL C140/1 kg de chlore gazeux ou 0,87 kg de BIOTROL C140/10 kg d'hypochlorite de sodium 12 %.

USINES DE PÂTES ET PAPIERS: Ce produit contrôle efficacement la croissance des dépôts d'algues, bactériens et fongiques dans les systèmes d'admission d'eau fraîche ou salée dans les usines des pâtes et papiers; systèmes de refroidissement d'eau, systèmes d'eau de service, systèmes d'eaux blanches et autres eaux de procédés. Traiter l'eau aux endroits critiques du système où le mélange du produit avec l'influent sera optimum. La fréquence et la durée du traitement dépendra de la gravité du problème. Les systèmes très encrassés doivent être nettoyés avant de commencer le traitement initial. La dose de BIOTROL C140 doit être proportionnelle à la dose de chlore. Le rapport normal d'alimentation est de 3 à 20 g de BIOTROL C140 pour chaque 10 grammes de chlore ou l'équivalent d'hypochlorite de sodium. Ajouter jusqu'à 0,70 kg de ce produit pour 10 000 litres ou 70 ppm d'eau dans le système, pour obtenir un brome résiduel mesuré jusqu'à 5 ppm selon les besoins pour maintenir le contrôle du système.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS Peut causer une irritation des yeux et de la peau. Peut être nocif en cas d'ingestion. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des lunettes à coques ou des lunettes de sécurité et des gants en caoutchouc pendant la manutention de ce produit. Éviter d'inhaler les poussières. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

PREMIERS SOINS: En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUE : Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversement.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX : Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans, ou d'autres étendues d'eau en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faut prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'employer ce produit.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*.